

À l'attention de madame la commissaire enquêtrice.

Je vous transmets un 3ème courrier sur le projet de centrale photovoltaïque de Lannuchen au Folgoët concernant le volet « Environnemental » et l'écologie.

Dans le cadre de la transition énergétique, il est urgent de fixer une charte pour le développement des énergie renouvelables fin de favoriser ou de refuser des projets en fonction de besoins locaux en énergie et de leur intégration dans un environnement afin de préserver le paysage, les espaces naturels, la biodiversité, les terres agricoles, les cours d'eau, les captages d'eau, les zones humides, le cadre de vie ...

- Dans le cadre du projet de Lannuchen, la loi sur accélération des énergies renouvelables a poussé la collectivité à faire n'importe quoi : il faut sans cesse se rappeler l'importance d'un périmètre de **protection** de captage ; c'est un captage classé prioritaire SDAGE Loire-Bretagne 2022/2027, l'importance de ce captage dans l'alimentation en eau potable du secteur.

- pour cela il y a d'autres solutions : le retour de l'agriculture biologique sur le site. Cette hypothèse est fortement suggérer par l'association « eaux et Rivières ». Cette agriculture biologique ne serait pas néfaste pour les captages puisque le site est jugé à vulnérabilité faible (nappe profonde et sol perméables).

- Une autre solution avait bien démarré sur ce périmètre de protection : la plantation d'arbres. Plusieurs parcelles ont déjà été plantées → pourquoi ne pas continuer alors que cette solution est en phase avec les objectifs de captation de carbone et de lutte contre le réchauffement climatique.

- Un thème qui n'a pas été assez pris en compte : le cadre de vie et surtout celui des riverains. Il s'agit pour le projet, d'être situé sur de façon dominante sur une hauteur et particulièrement visible des riverains. Des plantations ne cacheront pas beaucoup le grillage et les panneaux. Ils masqueront aussi cet horizon et cette belle nature que nous n'avons pas envie de perdre.

FL Le Roux